

Emploi et immigration

Des députés libéraux qui font partie du comité m'ont dit que le programme de travail partagé était novateur, et que les propositions concernant la création d'emplois et le programme de formation permanente l'étaient aussi. A mon avis, le programme de travail partagé n'a rien de nouveau. Il existe depuis la construction des pyramides. C'est le premier programme de création d'emplois qui ait jamais existé. Je suppose qu'à l'époque, les Égyptiens auraient dit qu'il s'agissait d'un programme d'emplois inédit. C'est peut-être le cas, mais le capital humain nécessaire à ces programmes était exorbitant.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un nouveau pharaon aux cheveux courts et en costume bleu, qui nous dit qu'il a des programmes d'emplois réellement créateurs, alors qu'ils remontent aux années 1930.

J'entends braire le député de Hamilton-Mountain (M. MacFarlane). Tout ce qu'il sait faire, c'est compter jusqu'à 20.

● (2010)

Le gouvernement devrait modifier le Code fédéral du travail, afin que les employeurs n'aient plus le droit d'ordonner aux travailleurs de faire des heures supplémentaires.

Les Travailleurs unis de l'automobile ont présenté un excellent exposé au comité. Ils ont recommandé au gouvernement de modifier le Code du travail afin que l'employeur ne puisse obliger ses travailleurs à faire des heures supplémentaires. Le Syndicat des travailleurs des télécommunications qui représente les employés de Bell Canada a également recommandé au gouvernement d'apporter des modifications au Code pour déterminer dans quelles circonstances exceptionnelles l'employeur peut demander à ses travailleurs de poser des câbles. Ils étaient rappelés le samedi pour poser des câbles. La compagnie peut certes estimer que cela tient de l'urgence mais aux yeux d'a peu près tout le monde, il n'en est rien. Il y a le cas de la compagnie Griffin à Winnipeg, au Manitoba, dont les travailleurs sont en grève. Ils réclament pour eux le droit de décider s'ils feront ou non des heures supplémentaires. Il y a un million de chômeurs ou plus au Canada et certaines compagnies invoquent leur droit patronal pour exiger des travailleurs des heures supplémentaires.

Le ministre préconise le partage des tâches. La caisse d'assurance-chômage fournirait un supplément pour le programme de partage des tâches. Si le gouvernement veut faire cela, les frais devraient être imputés aux recettes générales et non pas à la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement persiste à donner l'impression aux Canadiens que ce sont ces travailleurs qui coûtent aux contribuables 3.8 milliards de dollars. Le gouvernement a l'audace de nous dire que la caisse d'assurance-chômage nous coûtera 3.8 milliards de dollars en 1977. Les prévisions pour l'an prochain sont de 4 milliards de dollars. Les modifications dont ils parlent devraient épargner au contribuable des sommes importantes, mais l'an prochain, nous constaterons que le coût de l'assurance-chômage est aussi élevé qu'il l'a toujours été. Savez-vous qui sera blâmé? Les participants au programme de partage du travail, les participants à la création d'emplois et les gens en formation professionnelle. Si le ministre veut mettre en œuvre son programme de création d'emplois, qu'il le fasse en imputant les frais aux recettes générales et non pas à la caisse d'assurance-chômage.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Le député a-t-il le consentement unanime pour continuer?

[M. Rodriguez.]

Une voix: Non.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref dans mes observations sur ces amendements.

Une voix: Vous avez vingt minutes.

M. Alexander: Je ne crois pas avoir besoin de vingt minutes parce que nous avons déjà fait le tour de la question. Le comité permanent en a fait une étude exhaustive. Nous avons entendu un certain nombre de témoins, et leurs témoignages m'ont satisfait. Je les remercie d'avoir témoigné parce qu'ils nous ont ouvert de nouveaux horizons, du moins en ce qui me concerne. C'est l'une des rares occasions où le patronat et les travailleurs ont réussi à collaborer.

Toutes les motions concernent l'emploi de la caisse d'assurance-chômage par le ministère. Le ministre espère faire des économies en modifiant la période de huit semaines et en apportant les autres modifications inscrites dans le bill. Employeurs et travailleurs ont exprimé leur inquiétude et leur déception du fait que le ministre semble se servir de cet argent pour la formation professionnelle, la création d'emplois et le partage des tâches. Ils croient que les fonds de la Commission d'assurance-chômage s'accumulent et que pour améliorer les relations employeurs-employés, ils devraient servir à améliorer la situation financière des employés. Ils n'ont pas adopté une position très ferme en matière de formation professionnelle et de création d'emplois. Ils voudraient savoir comment cela fonctionne. Ils sont préoccupés par le fait que nous avons déjà eu un grand nombre de programmes de formation professionnelle et que nous ne savons pas exactement qui bénéficie d'une formation et dans quel domaine. Ils ont quelques doutes concernant la proposition du ministre en matière de formation professionnelle.

En tant que critique de mon parti, je n'ai pas l'intention de donner la moindre chance au ministre à ce sujet. En ce qui nous concerne, de notre côté de la Chambre, plus particulièrement au cours des derniers mois, nous avons demandé au gouvernement de créer des emplois ou du moins un climat propice permettant au secteur privé de créer des emplois. Je suis prêt à donner au ministre le bénéfice du doute en ce qui concerne la formation professionnelle. Dans notre société moderne, il est nécessaire de fournir une formation dans des secteurs d'activité où il y existe une forte demande plutôt que d'autres en voie de disparition. Certains se demandent bien comment ce programme va fonctionner, mais on espère qu'il créera des emplois dans les provinces Atlantiques et au Québec où l'on connaît le plus fort taux de chômage.

Je suis surpris d'entendre parler mes collègues à ma gauche, les socialistes. Le NPD a toujours réclâmé à cor et à cri la création d'emplois. Voilà enfin une occasion qui n'est peut-être pas parfaite, mais ces députés sont en fait en train de dire qu'ils ne veulent pas que le gouvernement crée des emplois.

M. Rodriguez: Cela ne se fait pas avec des fonds de la CAC.

M. Alexander: Quel gueulard, monsieur l'Orateur! J'ai entendu tantôt ses envolées pompeuses et creuses. Il est d'ailleurs bien connu pour cela. Je l'ai aussi entendu se répéter, mais je n'ai rien dit. Je veux maintenant profiter de mes vingt minutes et ce mufler se permet de m'interrompre et de m'empêcher de dire ce que j'ai à dire. Je le vois maintenant qui veut invoquer le Règlement.